

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE  
N° 2024/05/04**

**Nombre de membres**

En exercice :	24
Présents :	13
Votants :	17
Abstention :	0
Opposition :	0

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente,**

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA ROCHE L'ABEILLE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

**Date de convocation** : 8 Novembre 2024

**Objet**

Contrat Groupe  
Statutaire

**Présents** : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M CELERIER ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

**Pouvoirs** :

M DELANOTTE donne pouvoir à M CELERIER  
M DESSANE donne pouvoir à M LAVOREL  
M CUBERTAFON donne son pouvoir à M DUBOIS  
Mme JAUFRET donne son pouvoir à M CHAZELLE

Le Centre de Gestion 87 a piloté une consultation pour un contrat d'assurance de groupe où l'ensemble des collectivités du territoire ont la possibilité d'adhérer

Concernant le SICTOM SHV , cette proposition du CDG permettrait de réaliser des économies avec un taux de cotisations proposé inférieur au contrat actuel.

La prise d'effet de ce nouveau contrat serait au 1 janvier 2025

Il sera proposé au comité syndical de délibérer sur l'adhésion du contrat groupe préparé par le CDG 87.

➤ **Le Comité Syndical délibère à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe.**



Le Président,  
**Edmond LAGORCE**

RECU EN PREFECTURE  
le 20/11/2024

Application agréée E-legalite.com